E 2001 (B) 3/19

Le Gérant du Consulat de Suisse à Tiflis, E. Oberle, au Chef du Département politique, G. Motta

L. N° 1834 Tiflis, 16 mars 1922

Je vous confirme ma lettre du 10 mars¹, et, hier, je vous ai lancé un nouveau télégramme suivant la copie ci-incluse.

Certains Représentants de Puissances européennes possèdent des Pouvoirs suffisants, d'autres comptent les recevoir, et d'autres vont déjà partir.

Le Gouvernement Géorgien dit que vainement, il avait attendu depuis un an que les Gouvernements d'Europe qui ont leurs Représentants ici, fassent quelque chose pour aller à sa rencontre.



^{1.} Dans une note verbale du 8 mars, le Commissariat du Peuple aux Affaires étrangères de la République S.S. de Géorgie faisait savoir au Consulat de Suisse à Tiflis:

Le Commissariat du Peuple aux Affaires étrangères vous invite de présenter, dans deux semaines à partir de ce jour, l'accord de votre Gouvernement de conclure avec le Gouvernement de la République Soc. Sov. de Géorgie un traité international et une convention consulaire. Si, dans deux semaines, il n'y avait pas, de la part de votre Gouvernement, la Reconnaissance officielle du Gouvernement de la Rép. S.S. de Géorgie et l'accord d'entamer des relations avec nous, le Gouvernement soviétique ne vous reconnaîtrait plus comme Représentant de votre Gouvernement et serait forcé de vous prier de quitter le pays immédiatement après l'expiration du susdit délai (E 2001 (B) 3/19). C'est à propos de cette demande de reconnaissance qu'Oberle télégraphiait à Berne.

459

Il serait désastreux, si, à cause d'une simple formalité², les relations entre le Caucase et la Suisse étaient rompues, et ceci justement à un moment, où tout va bien, et où, grâce à l'existence du Consulat à Tiflis, l'on peut sauver beaucoup de nos compatriotes séjournant à l'intérieur de la Russie.

Aussi, y a-t-il des firmes suisses ici, dont les intérêts seraient gravement compromis.

En somme, il s'agit d'une formalité qu'il ne vous sera pas trop difficile à remplir.

Mon délai expire dans 6 jours, le 22 crt., mais j'espère obtenir une prolongation, et j'attends avec impatience vos nouvelles télégraphiques, que j'espère satisfaisantes.³

^{2.} Point d'exclamation probablement de Motta en marge de cette phrase.

^{3.} Pour la suite cf. 175.